



Les Garanties

à remettre signé toutes pages comprises

La garantie sera automatiquement annulée en cas de négligence, d'utilisation incorrecte, d'une utilisation professionnelle du spa ou d'utilisation dans un endroit ouvert au public (même dans un cadre privé), d'apport de modifications sans l'autorisation écrite d'IBIZA, d'exécution de réparations par du personnel non autorisé, de raccordements électriques incorrects ou encore en cas de phénomènes indépendants de la volonté d'IBIZA tels que tremblement de terre, inondation, foudre, incendie etc.

Le départ de la garantie est considéré comme la date d'expédition de la marchandise et celle du paiement effectif de la facture. La garantie n'est plus accordée dans le cas où nos fabrications ont été modifiées en dehors de notre accord écrit.

Notre garantie se limite aux conditions normales d'utilisation et au sol européen.

La garantie couvre uniquement le remplacement ou la réparation de la pièce défectueuse déduction faite de la vétusté et exclut toute autre obligation. Ainsi à titre d'exemples non limitatifs, sont exclus de la garantie, tous les frais de main d'œuvre, déplacement, fourniture d'eau, produits de traitement, réchauffage de l'eau et dégâts corporels. La responsabilité de notre société ne peut être engagée dans les accidents corporels, dommages matériels ou manque à gagner. Aucune indemnisation ou pénalité ne peut être réclamée pour quelque cause que ce soit.

Une réparation ou un remplacement sous garantie ne donne pas le droit d'étendre ni de renouveler la période de garantie. La réparation ou le remplacement direct du produit dans le cadre de cette garantie peut être réalisé avec des unités de rechange équivalentes d'un point de vue fonctionnel.

La garantie sera accordée pour une installation où la pose a été effectuée selon les règles de l'art, en respect des normes en vigueur et conformément à nos notices techniques.

Sont exclues de la garantie : les détériorations dues au transport et au grutage, les installations défectueuses et non conformes à nos notices techniques, les utilisations de nos fabrications non conformes à nos notices d'utilisation, les modifications apportées sur nos fabrications, les errements électriques, les usures anormales, les détériorations dues au nettoyage avec un produit autre que celui recommandé. Une usure anormale due à une mauvaise utilisation du produit l'en exclut de la garantie. Notre garantie ne prendra effet qu'en cas d'envoi du document dûment rempli, intitulé « Les Garanties » dans un délai maximal de huit jours à compter de la mise en service.

Les spas IBIZA SPAS sont conçus uniquement pour un usage domestique. IBIZA décline toute responsabilité en cas d'usage professionnel ou dans tout endroit ouvert au public (même dans un cadre privé).

D'une manière générale, notre garantie couvre pour 2 ans tous défauts ou vices dans le cadre d'un montage, d'une installation et d'une utilisation **conformes à nos notices**. Elle ne prend effet que si le revendeur ou l'installateur nous retourne les pièces défectueuses en port payé pour examen.



Les Garanties

à remettre signé toutes pages comprises

La garantie couvre tous les matériels électriques à condition que les câblages aient été effectués conformément à nos notices ainsi qu'en respect de la norme C 15.100.

Hors la garantie générale de 2 ans, nous accordons les durées de garanties suivantes grâce au retour du document « Les Garanties » dûment rempli à l'adresse suivante dans les 8 jours de l'installation :

**WORLD POOL INNOVATION
19 rue Gutenberg
91620 NOZAY**

Extension gratuite de la garantie :

- De la coque (coquille en fibre de verre qui renforce le revêtement acrylique) qui passe de 2 ans à 15 ans. *(Voir le tableau de vétusté en fin de document)
- Du revêtement acrylique qui passe de 2 ans à 5 ans. *(Voir le tableau de vétusté en fin de document)
- Du châssis bois qui passe de 2 ans à 15 ans *(voir tableau de vétusté en fin de document)
- Des pompes qui passe de 2 ans à 3 ans.
- Du réchauffeur qui passe de 2 ans à 3 ans.
- Du pack électronique qui passe de 2 ans à 3 ans.
- Du clavier de commande qui passe de 2 ans à 3 ans.

Garantie si retour du document « Les Garanties » :

- Des buses de massage : 2 ans
- De la couverture isothermique : 2 ans. (*selon conditions d'entretiens jointes dans ce document)
- Du sequencer : 1 an (sans possibilité d'extension de garantie).

Vous trouverez ci-après les conditions d'annulation de la garantie

- Rayures et usure de la coque résultant d'un usage anormal.
- Températures de l'eau du spa hors limites, à savoir, non comprises entre 15°C et 40°C.
- Détérioration causée par un niveau d'eau incorrect (trop bas, débordement, etc.)
- Détérioration causée par des écarts de températures extrêmes (gel, chaleur, etc.)
- Détérioration causée par accumulation de saletés, calcaire et calcium.
- Détérioration causée par le colmatage des filtres.
- Détérioration causée par l'utilisation de produits d'entretien chimiques non autorisés par IBIZA.
- Détérioration de la coque, des appuie-tête, des boutons de commande, des leds, des claviers, des hauts parleurs et des buses causée par une balance chimique incorrecte de l'eau. (Dosage excessif de chlore, de brome, de pH minus ou pH plus, d'acides et utilisation de produits floculants ainsi que l'emploi de l'oxygène actif)
- Détérioration causée par une exposition au soleil.
- Détérioration causée par le non-respect des instructions de service établies dans le guide d'utilisation.
- Détérioration causée par un branchement électrique incorrect, des chutes ou pointes de tension, ou par une utilisation du spa sur une tension inférieure ou supérieure de 10 % à la gamme de tension prescrite.
- Détérioration causée par le montage du spa sur une surface non approuvée.



Les Garanties

à remettre signé toutes pages comprises

Les spas devront être toujours couverts lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

La décoloration de l'acrylique due à une exposition prolongée au soleil ou à des produits de traitement inappropriés ou surdosés ne sera pas couvert par la garantie.

Les garanties s'entendent sur les pièces hors frais de déplacement et de main d'œuvre (déduction faite de la vétusté sur la structure et la coque). Les pièces défectueuses doivent être impérativement retournées et les frais d'envoi seront à la charge du client.

Les garanties contractuelles ne couvrent pas les problèmes liés à la qualité et à l'équilibre de l'eau.

Dans le cas où le client effectue lui-même une réparation engendrant des problèmes par la suite sur ces composants ou d'autres composants, les garanties sur les pièces ne sont plus valables.

*** Conditions de garantie de la couverture livrée avec votre spa.**

La couverture est soumise à rude épreuve.

A l'intérieur, elle reçoit les vapeurs d'eau chargées en produits chimiques, à l'extérieur, les intempéries et les rayons UV !

Prévoir d'entretenir la couverture au moins une fois par mois.

- Nettoyer avec de l'eau savonneuse l'intérieur et l'extérieur de la couverture.
- Bien rincer à l'eau douce.
- Pas de produits chimiques ni de produits abrasifs ou à base de silicone.
- Utiliser un produit imperméabilisant.

Attention : il est préférable de nettoyer votre couverture à l'ombre. Enfin pensez que s'il vous arrive de choquer l'eau, il est impératif de laisser votre spa couverture ouverte et pompes en marchant 2 heures minimum afin que les évaporations de chlore n'endommagent pas votre couverture et les différentes pièces du spa.

- ***Tableau de vétusté de la coque et du châssis bois**, applicable dans la mesure où la réparation n'est pas réalisable après expertise du fabricant de spas. (100% voulant dire qu'aucune vétusté ne sera appliquée et 40% voulant dire qu'une vétusté de 60% sera appliquée sur le spa).

1^{ère} année =100%
2^{ème} année =100%
3^{ème} année =100%
4^{ème} année =70%
5^{ème} année =60%
6^{ème} année =50%
7^{ème} année =45%
8^{ème} année =40%

9^{ème} année =35%
10^{ème} année =30%
11^{ème} année =25%
12^{ème} année =20%
13^{ème} année =15%
14^{ème} année =10%
15^{ème} année =5%



Les Garanties

à remettre signé toutes pages comprises

- ***Tableau de vétusté du revêtement acrylique**, applicable dans la mesure où la réparation n'est pas réalisable après expertise du fabricant de la plaque d'acrylique et/ou du fabricant de spas.
(100% voulant dire qu'aucune vétusté ne sera appliquée et 25% voulant dire qu'une vétusté de 75% sera appliquée sur le spa).

1^{ère} année = 100%
2^{ème} année = 100%
3^{ème} année = 100%
4^{ème} année = 50%
5^{ème} année = 25%

Coordonnées du Client :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Le modèle du spa :

Numéro du spa :

Le client certifie avoir pris connaissance de ces garanties et les accepte.

Date :

Signature :



KM3 – Route de Narbonne – 66380 Pia
TEL : .04 68 52 02 32 - FAX : .04 68 61 02 50